



Réf. Farde e-Assemblées : 2376788

N° OJ : 39

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Contrat de Quartier Durable Les Marolles : Opération 6.00.- Appel aux initiatives citoyennes "Made in Marolles" 3ème édition.- Octroi des subsides (Réf. 20201207).

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 6.00 – « Appel aux initiatives citoyennes – Made in Marolles », à mener par la Cellule de Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sert à soutenir des initiatives locales de petite échelle répondant aux objectifs suivants :

- renforcer la cohésion sociale et/ou la convivialité dans le périmètre du CQD Les Marolles,
- renforcer l'identité de quartier dans le périmètre du CQD Les Marolles (renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté du quartier),
- animer et/ou intervenir dans l'espace public dans le périmètre du CQD Les Marolles pour le rendre plus agréable, partagé et accessible à tous,
- permettre aux habitants et aux usagers du périmètre du CQD Les Marolles d'être « acteurs » de la vie de leur quartier ;

Vu sa décision du 7 septembre 2020, adoptant le règlement de participation à la 3ème édition de l'appel aux initiatives citoyennes « Made in Marolles » ;

Considérant qu'un jury s'est réuni en date du 24 novembre 2020 afin d'évaluer les 14 propositions reçues, sur base des critères repris au règlement en question ;

Considérant que suite à l'évaluation des dossiers reçus et aux compléments d'information apportés par les porteurs de projets, le jury considère que 10 candidats peuvent être sélectionnés ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Le principe d'accorder un subside de 82.803,87 EUR aux 10 lauréats de l'appel aux initiatives citoyennes « Made in Marolles » 3ème édition du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté.

Article 2

La liste des subsides nominatifs du budget 2020, est adoptée, à savoir :

* à l'article 93022/33101 du budget ordinaire 2020 :

- M. Briec WATHELET : 10.000,00 EUR

* à l'article 93022/33202 du budget ordinaire 2020 :

- asbl. AXOSO : 7.080,00 EUR;
- asbl. Foyer des Jeunes des Marolles : 9.720,00 EUR;



- asbl. JAM : 10.000,00 EUR;
- asbl. Habitat et Rénovation (Biblicyclette) : 9.183,87 EUR;
- asbl. Habitat et Rénovation (Bien-être) : 2.200,00 EUR;
- asbl. Club de Jeunesse Action Educative : 9.000,00 EUR;
- asbl. Les Enfants des Marolles : 9.810,00 EUR;
- asbl. Réseau Santé Diabète Bruxelles : 10.000,00 EUR;
- asbl. GFS Ecole Fondamentale Emile André : 5.810,00 EUR.

Article 3

Les dépenses, dont question à l'article 2, seront financées par la trésorerie.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)